

RÉSULTATS DES ATELIERS PARTICIPATIFS : FORUM DE RESTITUTION

Démarche participative pour la future Maison de quartier du Nord
Centre de quartier des Bossons - Plaines-du-loup / vendredi 18 novembre 2016

Compte rendu
validé le 30.11.2016 par le Collectif pour la future Maison de quartier du Nord

Participants :

Direction de l'enfance, de la jeunesse et des quartiers

David Payot, Conseiller municipal

Secrétariat général enfance, jeunesse et quartiers (SGEJQ)

Estelle Papaux, Secrétaire générale

Service d'architecture

David Fromaget, architecte

Service des parcs et domaines

Etienne Balestra, chef de service a.i.

Yves Lachavanne, chef du bureau d'études et projets

Métamorphose – Plaines-du-Loup

Laurent Louis, responsable de site

Fondation pour l'animation socioculturelle lausannoise

Daniel Kohlbrenner, adjoint de direction et chargé de l'animation

Centre de Quartier des Bossons – Plaines-du-Loup

Silvana Annesse et Christophe Lebourg, animateurs socioculturels

Le Collectif pour la future Maison de Quartier du Nord

Contact : collectif-mq@bossons.ch / 078 895 24 27

L'association des habitants de la Blécherette (en cours de création)

Modérateur de la soirée

Jérémie Schaeli / tarifdeGROUPE

Procès verbal de la soirée

Valéry Beaud et Philippe Solms / Association écoquartier

Public présent à la séance

Environ 60 personnes.

Sommaire du compte rendu

Page 3 : Ouverture de la soirée

Page 3 : Les 4 ateliers et le questionnaire

Page 4 : L'analyse de la Ville

Page 4 : Échange avec le public

Page 6 : Poursuite de la mobilisation des habitants

Page 7 : Suite du processus et clôture du Forum

Page 8 : Annexe / Power-point présenté le 18.11.2016



Invitation du Collectif pour la future Maison de Quartier
du Nord et de la Ville de Lausanne

Vendredi 18 novembre 2016 à 19h30



L'avenir de la future Maison de Quartier du Nord* vous intéresse ?
Venez valider les résultats des ateliers du 25 septembre,
rencontrer les représentants de la Ville et discuter de la suite du processus.
La séance sera suivie d'un apéritif dinatoire.

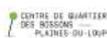
007 Centre socioculturel des Bossons, Chemin des Bossons 39 bis, 1018 Lausanne

Espace garderie pour vos enfants.

Infos et document de restitution du 25 septembre sur la page web : <http://www.bossons.ch/future-maison-de-quartier>

Contact téléphonique : 078 895 24 27, E-mail : collectif-mq@bossons.ch

* Nom provisoire



Flyer d'invitation au Forum de restitution du 18 novembre 2016

OUVERTURE DE LA SOIRÉE

Jérémi Schaeli ouvre la séance à 19h45, souhaite la bienvenue et rappelle au public les étapes qui ont précédé le Forum :

- Le 29 avril 2016 s'est tenue la soirée de lancement de la démarche participative « Maison de quartier du Nord », la démarche devant permettre à chacun d'apporter ses réflexions afin d'alimenter le cahier des charges du mandat architectural pour la future maison de quartier. Une centaine de personnes environ étaient présente. La soirée a permis la création du Collectif pour la future Maison de Quartier du Nord, auquel a été confiée la mission d'organiser les ateliers participatifs en concertation avec le Secrétariat général enfance, jeunesse et quartiers, ainsi qu'avec la Cellule Métamorphose et les autres services communaux concernés.
- La journée du 25 septembre 2016, organisée par le Collectif, a été consacrée à des ateliers participatifs réunissant, tant la population actuelle du périmètre concerné, que des personnes ayant l'intention de venir habiter l'écoquartier des Plaines-du-Loup. Quatre ateliers ont été proposés : l'atelier 'activités', l'atelier 'convivialité', l'atelier 'parc' et l'atelier 'cohabitations-collaborations'. Aux ateliers s'ajoutait un questionnaire portant sur des enjeux d'identité. La journée du 25 septembre, festive, a rassemblé environ 80 personnes. Elle a fait l'objet d'un document de restitution dont le Forum de ce soir va rendre compte. À noter : afin de permettre la consultation dudit document par tous, celui-ci a été mis en ligne dès la mi-octobre sur le site du Centre de Quartier des Bossons – Plaines-du-Loup (www.bossons.ch/future-maison-de-quartier).

Jérémi Schaeli passe ensuite la parole aux représentants du Collectif pour la présentation des grandes lignes du document de restitution.

LES 4 ATELIERS ET LE QUESTIONNAIRE

Pour les personnes qui n'auraient pas pris connaissance du document de restitution de la journée du 25 septembre, les points clés des 4 ateliers et du questionnaire sont rappelés de manière synthétique. Le public est invité à réserver ses questions pour le moment d'échange qui suivra cette présentation, ainsi que l'analyse de la Ville.

La présentation des différents ateliers et du questionnaire est assurée par des membres du Collectif :

- **Christophe Lebourg** et **Marie Sansonnens** présentent les points clés ressortant de l'atelier 'activités' (cf. diapositives 3 et 4, à la fin du présent compte rendu). L'atelier a notamment fait apparaître l'importance de pouvoir disposer de nombreux accès directs depuis l'extérieur. Concernant les espaces extérieurs directement attenants à la maison de quartier, les attentes vont dans le sens d'un aménagement favorisant autant le déploiement des activités de la maison de quartier vers l'extérieur, que l'accueil d'activités diverses allant des barbecues à des activités pour jeunes.
- **Véronique Biollay Kennedy** présente les points clés de l'atelier 'convivialité' (cf. diapositives 5 et 6). La réflexion a notamment fait ressortir le souhait que l'espace d'accueil puissent correspondre aux besoins de tous les différents publics de la maison de quartier. Un autre point essentiel s'est aussi imposé : la nécessité de deux cuisines, l'une professionnelle, dédiée notamment à l'accueil d'une soixantaine d'enfants les midis en semaine, et l'autre, semi-professionnelle, c'est-à-dire disponible pour des ateliers cuisine et des locations par les habitants.
- **Jean-Daniel Cruchaud** présente les points clés de l'atelier 'parc' (cf. diapositives 7 et 8). L'atelier a, entre autres, fait ressortir l'envie de favoriser le sentiment d'espace, de disposer de fruitiers et de zones de prairie fleurie, d'assurer une traversée N-S bordée d'eau et de limiter autant que possible les installations de sport – ces installations pouvant être distribuées en d'autres points du quartier. Concernant le lieu d'implantation de la maison de quartier, c'est le côté du parc bordant l'avenue des Plaines-du-Loup qui été identifié comme optimal.

- **Marie-France Hamou** présente les points clés de l'atelier 'cohabitations-collaborations' (cf. diapositive 9). Entre autres éléments forts, les participants à l'atelier ont estimé que la mise à disposition d'une offre socioculturelle décentralisée dans le quartier constituait une richesse. Toutefois, afin de pouvoir développer les projets en assurant leur complémentarité, il est apparu indispensable de se donner le temps de la concertation, et donc de différer le lancement du mandat d'étude parallèle relatif à la maison de quartier.
- **Laëtitia Terrier** présente les points clés ressortant du questionnaire (cf. diapositives 10 et 11). Entre autres propositions soumises à l'appréciation du public, deux ont été clairement soutenues, à savoir : 1. permettre l'implication des habitants dans certains travaux de finition de la maison de quartier, 2. donner la possibilité de participer à la réalisation de l'œuvre d'art prévue au titre du pour-cent culturel. Quant à la question sur le maintien de la « Maison du Gendarme », elle n'a pas fait l'objet d'une majorité aussi nette que dans le cas des autres questions.

L'ANALYSE DE LA VILLE

Après la présentation des points clés par les membres du Collectif, la Ville présente son analyse.

- Commentant la diapositive 13, **David Payot**, Conseiller municipal, exprime la reconnaissance de la Ville pour le travail réalisé dans le cadre de la journée participative du 25 septembre et pour le document de restitution qui en a été tiré. Compte tenu de la qualité dudit document, celui-ci alimentera largement le cahier des charges architectural et pourra lui être annexé en tant que référence.
- Une représentation schématisée des surfaces souhaitées dans la maison de quartier a été réalisée sur la base du document de restitution par **Estelle Papaux** et **David Fromaget**, respectivement du SGEJQ et du Service d'architecture (cf. diapositive 14). Cette représentation offre une vision globale du programme esquissé dans le cadre de la démarche participative.
- Au vu de l'analyse menée, il apparaît toutefois que le programme esquissé demandera à être ajusté en fonction du cadre budgétaire fixé pour la maison de quartier (cf. diapositive 15). **David Payot** présente les contraintes budgétaires, ainsi que les propositions d'amélioration du programme.
- **Laurent Louis**, de la cellule Métamorphose, présente l'état d'avancement de la réflexion sur les espaces publics de l'écoquartier des Plaines-du-Loup (cf. diapositive 16) et rappelle les éléments qui définiront et différencieront l'ambiance des ruelles de l'écoquartier (cf. diapositive 17).
- **Yves Lachavanne**, du Service des parcs et domaines, présente les diapositives 18 à 21. Il rappelle les objectifs, principes et impondérables fixant le cadre de la réflexion sur le parc. Il souligne par ailleurs que la maison de quartier et le parc feront l'objet d'un concours conjoint d'architecture et de parc. Enfin, il commente les attentes et souhaits issus des ateliers du 25 septembre et énonce les éléments retenus pour l'élaboration du cahier des charges relatif au parc.

ÉCHANGE AVEC LE PUBLIC

Questions et remarques renvoyant aux espaces de la maison de quartier (atelier 'convivialité')

- **Utilisation des murs comme surface d'accrochage** (cf. diapositive 5). Remarque : Oui à l'emploi des murs, mais attention à ne pas leur donner de l'importance au détriment des vitrages. Ceux-ci sont essentiels pour faire pénétrer la lumière naturelle et donner un sentiment d'ouverture.
- **Salle de spectacle** (cf. diapositive 6). Remarque et question : Les Plaines-du-Loup et les quartiers contigus forment actuellement un périmètre lausannois totalement décentré et mort en matière

d'activités culturelles. Dans cette zone de la ville, le développement d'une offre culturelle, par exemple théâtrale, est-il vraiment réaliste ?

Réponse : Les acteurs de la culture ont besoin de salles. La ligue vaudoise d'improvisation a, par exemple, conclu un accord pour disposer d'un lieu dans le cadre du projet de la coopérative d'habitants 'Le Bled'. Par ailleurs, on observe que les salles relativement décentralisées, comme par exemple celles du Centre pluriculturel d'Ouchy (CPO), sont appréciées et bien fréquentées.

- **Besoin ou non d'un espace spécifique pour les adolescents** (cf. diapositive 6). Remarque et prise de position : Dans le cadre des ateliers du 25 septembre, aucune majorité claire ne s'est pas dégagée sur cette question. En fonction de leurs compétences métier et de leur expérience du terrain, les animateurs socioculturels du Centre des Bossons – Plaines-du-Loup font remarquer que leurs efforts visent à encourager les adolescents à ne pas se replier sur eux-mêmes. En ce sens, les animateurs sont opposés à la création d'un espace qui leur soit spécifiquement dédié. En revanche, un espace indépendant pouvant être autogéré constitue un élément tout à fait souhaitable pour le public des jeunes adultes. Mettre à disposition des jeunes adultes – qui peuvent légalement engager leur responsabilité – vise à favoriser la création d'une dynamique socioculturelle autonome.
Position du public du Forum : Les trois quarts environ des personnes présentes approuvent la position exprimée par les animateurs socioculturels. Il n'y aura donc pas lieu de prévoir un 'espace ados' spécifique dans la maison de quartier.

Proposition relative à l'aménagement du parc (atelier 'parc')

- **Installation de hamacs** (cf. diapositive 7). Proposition : faire en sorte que les arbres à planter permettent d'installer entre eux des hamacs.
Position du public du Forum : la proposition recueille le soutien d'un tiers environ des personnes présentes.

Question renvoyant à la notion d'offre socioculturelle décentralisée (atelier 'cohabitations-collaborations')

- **Espaces décentralisés** (cf. diapositive 9). Question : L'intérêt d'une offre et d'espaces décentralisés dans le quartier a été évoqué, mais de quoi parle-t-on exactement ?
Réponse : Parmi les différents investisseurs qui construiront aux Plaines-du-Loup, certains, dont notamment les coopératives d'habitants, ont prévu dans leur projet des salles ou espaces pouvant répondre à des besoins socioculturels allant au-delà des besoins de leurs propres habitants. Étant donné que ces lieux influenceront sur la dynamique socioculturelle du quartier, les complémentarités et la coordination avec l'offre de la maison de quartier seront à préciser.

Remarques et questions renvoyant à certains enjeux identitaires (questionnaire)

- **Le nom de la maison de quartier** (cf. diapositive 10). Remarque et question : L'appellation 'Plaines-du-Loup' est antérieure au nom 'Blécherette' ; elle rappelle la perception qu'on avait du lieu, à savoir un espace plutôt sauvage et venteux. Pour nommer la maison de quartier, ne faudrait-il pas conserver cette appellation qui nous relie à l'histoire, plutôt que de recourir au nom 'Blécherette' ?
Réponse : Si besoin, le nom de la maison de quartier pourra encore être discuté.
- **Le nom du parc** (cf. diapositive 10). Question : Le nom du parc pourrait-il aussi faire l'objet d'une consultation ?
Réponse : Oui.
- **La Maison du Gendarme** (cf. diapositive 11). Question : ne pourrait-on pas la conserver sans rénovation, donc sans charge budgétaire rédhibitoire ?
Réponse : Une conservation sans rénovation n'est pas envisagée. L'option est de laisser libre choix aux concurrents du concours pour la maison de quartier d'intégrer ou non la Maison du Gendarme dans leur projet. Il faut toutefois savoir que le maximum admis pour l'emprise au sol des éléments bâtis sur la parcelle du parc constituera une contrainte importante pour une solution conservant ledit bâtiment.

Autres questions et remarques

- **Métro M3.** Questions : Où se situeront les stations du futur M3 et quand la ligne sera-t-elle mise en service ?
Réponse : Les 3 stations prévues se trouveront, 1. au niveau 'Casernes', 2. sur l'avenue des Plaines-du-Loup, à mi-distance entre 'Casernes' et le terminus des bus de la Blécherette, 3. dans la zone du terminus des bus de la Blécherette. La mise en service de la ligne est prévue en 2025 ; jusque-là les dessertes en bus se poursuivront et se développeront avec pour but d'assurer un service optimal par rapport aux besoins.
- **Cheminevements en hiver.** Question et remarque : Un déneigement des rues de l'écoquartier et de l'axe N-S traversant le parc est-il prévu – l'enjeu étant d'assurer une possibilité optimale d'utilisation du réseau de mobilité douce en toute saison ?
Réponse : Oui, les moyens nécessaires seront disponibles pour répondre à l'enjeu indiqué.
- **Dimensionnement de la future maison de quartier et liens avec les maisons de quartier existantes.** Questions : La future maison de quartier n'est-elle pas surdimensionnée compte tenu de l'existence de maisons de quartier à proximité ? Des collaborations se feront-elles avec ces maisons de quartier ?
Réponse : Le périmètre concerné par la future maison de quartier compte actuellement 6'000 habitants. À ces 6'000 habitants s'ajouteront les 9'000 habitants qui s'installeront dans l'écoquartier des Plaines-du-Loup. Le besoin d'une maison de quartier telle qu'envisagée est donc avéré. Quant au fonctionnement de la maison de quartier, il tiendra compte des complémentarités et collaborations possibles avec les maisons de quartier les plus proches.
- **Fonctionnement actuel du Centre des Bossons – Plaines-du-Loup.** Remarque : Le Centre est souvent fermé, cela en particulier pendant l'été. Surtout pendant cette saison, il faudrait donc élargir les horaires.

Rappel des positions prises par le public durant l'échange

- La position suivante vient préciser le document de restitution des ateliers du 25 septembre : un 'espace ados' spécifique n'est pas souhaité.
- Compte tenu d'un soutien limité à un tiers environ du public, la proposition concernant la possibilité d'installer des hamacs entre les arbres est à considérer comme subsidiaire.

Les deux prises de position du public du Forum viennent compléter le document de restitution des ateliers du 25 septembre. Fort de ces éléments, celui-ci se trouve définitivement confirmé.

POURSUITE DE LA MOBILISATION DES HABITANTS

Action du Collectif pour la future Maison de Quartier du Nord (cf. diapositive 24)

Au nom du Collectif, **Marie Sansonnens** souligne d'abord le plaisir qu'ont eu ses membres à contribuer activement à l'organisation et à l'animation de la démarche participative. Quant au devenir du Collectif, elle indique qu'il va perdurer, cela même si le Forum marque la fin d'une étape de la démarche et le début d'une période de relative latence.

Pour le Collectif, il s'agira d'entretenir les contacts noués avec les habitants actuels et futurs, de rester attentif à la poursuite du processus relatif à la maison de quartier, de veiller à l'état des développements et projets concernant l'écoquartier des Plaines-du-Loup et de relayer l'information.

Le Collectif assurera ces missions dans un esprit de complémentarité par rapport à ce que fera l'association des habitants de la Blécherette, dont l'assemblée constitutive se tiendra prochainement.

Présentation de la future association des habitants de la Blécherette 'vivre ensemble' (cf. diapositive 24)

Depuis plusieurs mois, des habitants du quartier se rassemblent pour définir les contours de l'association appelée à orienter et appuyer les activités du Centre des Bossons – Plaines-du-Loup, puis de la future maison de quartier. **Agnieszka Majszczyk** invite le public à venir nombreux à l'assemblée constitutive qui se tiendra le vendredi 2 décembre, à 19h à la Cabane des Bossons. À l'ordre du jour de l'assemblée du 2 décembre figurent notamment l'adoption des statuts et l'élection du comité. Les statuts peuvent être consultés sur www.bossons.ch/association.

SUITE DU PROCESSUS ET CLÔTURE DU FORUM

La Ville adaptera le rythme du processus afin de permettre une concertation optimale avec les investisseurs dont les projets comportent un volet socioculturel. Selon ce qui a été demandé, une mise en cohérence de l'offre globale pourra ainsi être étudiée (cf. diapositive 25).

Concernant le jury qui se prononcera dans le cadre du concours d'architecture et de parc, **David Fromaget** précise que deux représentants du Collectif y seront intégrés (cf. diapositive 26).

David Payot conclut en présentant les grandes lignes du calendrier envisagé, ainsi que le montant prévu pour la réalisation de l'opération (cf. diapositive 27).

- Le calendrier : En premier lieu, il faut compter environ 6 mois jusqu'à la finalisation du cahier des charges – ce qui nous amène à mai 2017. Pour le concours et la désignation des équipes qui participeront au mandat d'étude parallèle, un an sera ensuite nécessaire. Suivra la réalisation de la maison de quartier, dont la durée est estimée à 2 ans.
- Pour ce qui concerne la couverture des coûts, David Payot indique que 6.2 millions de francs ont été inscrits dans le plan des investissements de la Ville.

En l'absence de questions supplémentaires, la soirée se termine par des applaudissements pour les membres du Collectif qui se sont investis pour que la démarche participative réponde au mieux aux besoins et attentes des habitants et des services de l'administration. **Jérémie Schaeli** lève la séance à 20h45 et invite les personnes présentes à partager l'apéritif dinatoire organisé par l'équipe des animateurs du Centre des Bossons.

Compte rendu du Forum : Association écoquartier / VB et PhS

Concevons ensemble la future Maison de Quartier du Nord !



**Forum de restitution
des ateliers participatifs de septembre**

Centre socioculturel des Bossons - Plaines-du-Loup
Vendredi 18 novembre 2016 – 19h30

CENTRE DE QUARTIER
DES BOSSONS -
PLAINES-DU-LOUP            

1. Atelier activités: Points clés

Des activités catégorisées selon ce qu'elles demandent en matière d'espace:

- Activités pouvant se dérouler en salle polyvalente
- Activités qui demanderaient des locaux spécifiques, mais qu'il n'est pas impossible d'imaginer aussi dans des locaux polyvalents
- Activités nécessitant a priori des locaux spécifiques

Espaces avec accès direct depuis l'extérieur. Les souhaits exprimés:

1. espace d'accueil
2. espace restauration / cafétéria
3. espace pour activités créatrices / bricolage et réparation
4. salle pour locations à des associations ou à des privés
5. espace vestiaire / poussettes / outils-matériel en usage partagé
6. espace autogéré jeunes adultes
7. espace garderie

3

1. Atelier activités: Points clés

Zone extérieure immédiatement attenante à la maison de quartier

En complément de certains espaces intérieurs, notamment:

- Terrasse et couvert en lien avec l'espace restauration-caféteria

Contre la façade de la maison de quartier, notamment:

- Accessibles de dehors : des armoires de stockage et 2 éviers avec de l'eau chaude
- Mur de grimpe
- Façade pour projeter des films (ciné-transat)
- Scène adossée à la façade pour concerts de plein-air et bals

Autres éléments proches de la maison de quartier, notamment:

- Place de pique-nique avec tables fixes et couvert, possibilité de barbecue et arrivée d'eau
- Poubelles (tri sélectif) et WC en accès semi-public

4

2. Atelier convivialité

Les espaces clés

L'accueil, un espace très important

- Par rapport aux différents publics (personnes âgées, enfants, jeunes, adultes), l'accueil doit donc être attirant pour tous
- Il peut comprendre des sous-espaces en fonction des publics (par ex. un emplacement un peu à part avec un baby-foot pour les jeunes).
- Les murs sont importants pour accrocher des choses réalisées par les usagers (remarque valable aussi pour les autres espaces).

Les espaces restauration et cuisine

- S'il faut une cuisine professionnelle avec pare-feu compte tenu du nombre d'assiettes servies à la journée (accueil de 60 enfants les midis de semaine), il sera important de disposer d'une solution à deux cuisines : une semi-professionnelle en plus de la professionnelle, cela pour les ateliers cuisine et pour répondre aux besoins des habitants.

5

2. Atelier convivialité

Les espaces clés

La salle de spectacle de quartier / ponctuellement aula scolaire

- La salle devrait pouvoir être louée à des associations ou à des privés
- Il faudrait des gradins rétractables, ainsi que des parois mobiles pour diviser l'espace et disposer d'un lieu plus intimiste
- Besoins en tant qu'aula pour les écoles : environ 5 manifs/an

Les locaux pour les besoins administratifs et l'intendance

- Espaces d'administration (bureau « animateurs »), espace administratif pour les partenaires, espace d'affichage avec table, espaces vestiaire et intendance, etc.

La salle ados

- Salle pour les ados: pas d'unanimité. En revanche, un espace autogéré jeunes adultes est souhaité

6

3. Atelier parc Les points clés

Éléments naturels et cheminement Nord-Sud , souhaits principaux:

- Générer le sentiment d'espace
- Arbres fruitiers/verger : les arbres sont plantés par les écoliers ; lorsque c'est la saison, la récolte se fait collectivement et donne lieu à une fête annuelle ; au pied des fruitiers, laisser les herbes hautes
- Axe central piétonnier Nord-Sud (sans vélo) bordé d'un parcours d'eau

Activités et installations, souhaits principaux:

- Aménagement « sports pour tous » minime
- Bancs à l'ombre et au soleil

En bordure Nord du parc

- Une surface multifonctionnelle pour accueillir des stands, caravanes, food-trucks, festivals, marchés artisanaux, brocantes, etc.

7

3. Atelier parc Les points clés

Lieu d'implantation de la Maison de Quartier

- Près de l'avenue des Plaines-du-Loup

Animaux

- Chiens en laisse
- Pour les enfants, contact avec la basse-cour (poulailler, lapins) et ruches sur les toits

Au-delà du parc, dans le quartier, notamment:

- Parcours de jogging traversant les différents quartiers, genre Vita, avec engins de work-out aussi pour 3ème âge
- Conserver un maximum d'arbres majeurs sur tout le périmètre du futur écoquartier

8

4. Atelier cohabitations-collaborations

Les points clés

Permettre des synergies entre des lieux décentralisés, notamment:

- Disposer d'une offre décentralisée apparaît comme une richesse. En termes d'infrastructures, il y a un besoin de salles éparpillées dans le futur écoquartier

Gestion participative et coordination à l'échelle du quartier, notamment:

- Dans la perspective d'une mise en réseau de salles décentralisées dans le quartier et afin que les animateurs aient plus de disponibilité pour leur travail de terrain, il serait pertinent d'alléger leurs tâches en matière de gestion de locations
- il faudrait étudier les synergies possibles entre conciergeries, au-delà de la seule MQ

Accorder plus de temps à la réflexion et mettre en place un processus

- Il faut retarder le lancement du mandat d'étude parallèle MQ et disposer d'une vision d'ensemble

9

5. Questionnaire identité

Les points clés

Le nom de la Maison de Quartier

- Maison de Quartier de la Blécherette: majorité de 21 voix
- Variantes autour du LOUP et/ou des PLAINES: 13 voix
- Multiples autres propositions

Construction de la Maison de Quartier et prise en charge de travaux par les habitants

- Majorité de 45 oui à la prise en charge de travaux pour « *une grande partie des aménagements intérieurs et extérieurs.* »

Participation à une réalisation artistique (pour-cent culturel)

- 39 oui, 14 non et 5 sans avis

10

5. Questionnaire identité

Les points clés

La Maison du Gendarme

- La maison du Gendarme se trouve dans le périmètre du futur parc. La démolition de ce bâtiment sans intérêt architectural particulier est envisagée pour libérer de la place pour le parc du futur écoquartier. La valorisation du bâtiment pourrait être coûteuse, alors que les espaces intérieurs resteraient peu attractifs vu leurs petites dimensions.
- 21 oui, 16 non, 12 sans avis; un des retours précise que « *le cahier des charges devrait laisser libre choix aux concurrents de l'intégrer ou non dans leur projet, en les incitant à le faire. De bons architectes sauront intégrer l'existant dans un projet global.* »

L'analyse de la Ville

Retour sur le document remis par le collectif

Impression générale

- Travail d'analyse impressionnant
- Très grande satisfaction sur le rendu
- Reconnaissance d'une démarche participative réussie

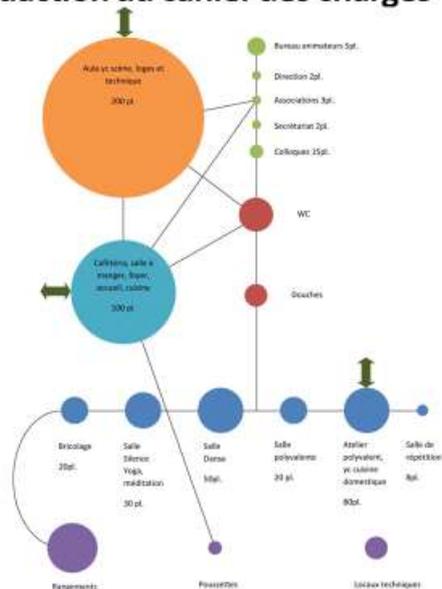
Statut de ce document

- Document de référence pour élaborer le projet
- Annexe au cahier des charges pour les concurrents

Interprétation du document

- Éléments principaux pour rédiger le programme de la MQ
- Différence dans la précision des éléments de programme
- une majorité de points seront repris dans le concours et la mise en œuvre

Programme de la MQ en vue de la rédaction du cahier des charges



Programme de la Maison de quartier Analyse budgétaire

Analyse du programme

- Contraintes budgétaires
- Difficulté de faire entrer tout le programme dans le budget donné

Propositions d'amélioration du programme

- Conservation de la Cabane des Bossons
- Choix à faire dans la priorisation des activités pour diminuer le programme
- En attente du développement des projets des investisseurs dans les programmes du PPA I
- Salles de sport dans l'établissement scolaire
- Synergies avec les programmes communautaires des coopératives
- Appropriation des espaces publics pour les activités socioculturelles de plein air (plantages, multisports, fitness urbain)

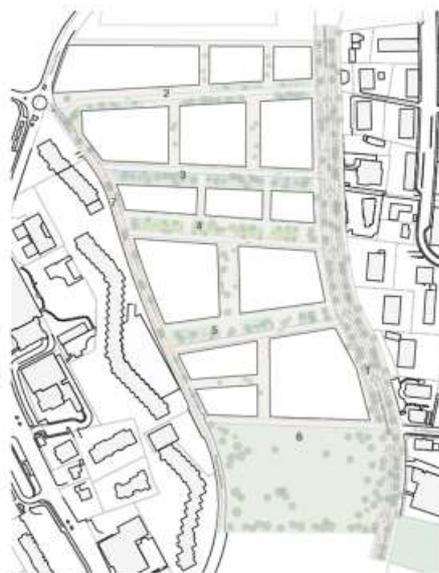
15

Espaces publics

CONCEPT - AVANT-PROJET - ETAPE 1

PLAN D'ENSEMBLE

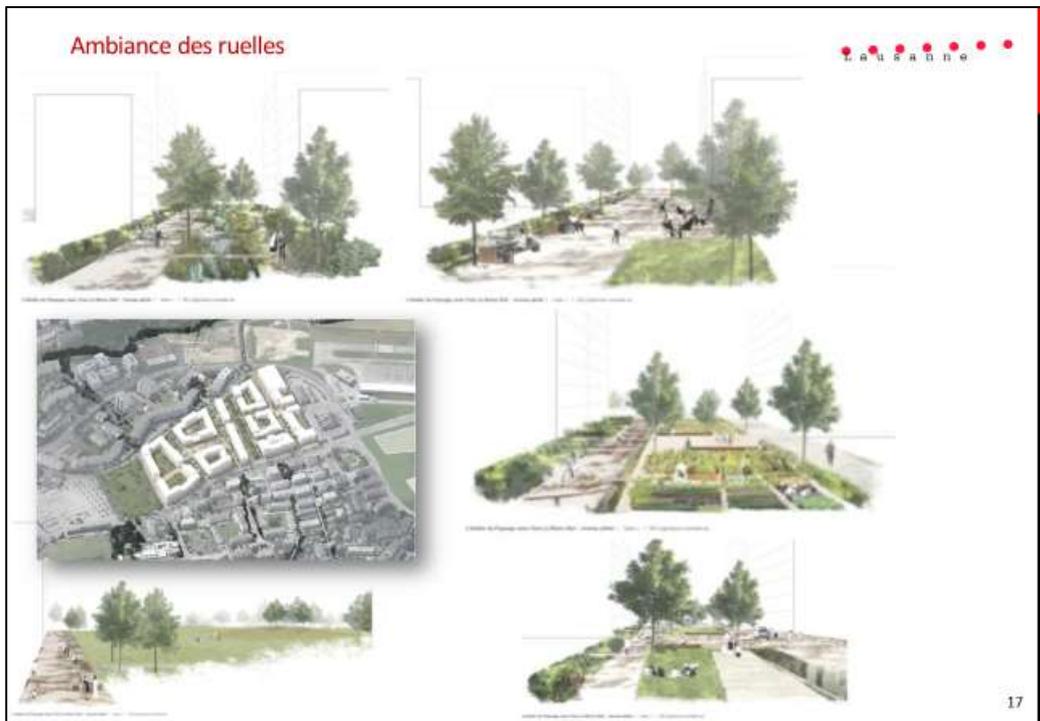
- 1_ Avenue des Plaines-du-Loup
- 2_ Place - rencontre / Rue 2
- 3_ Ecologie - découverte / Rue 3
- 4_ Plantage - collectif / Rue 4
- 5_ Rencontre - jeux / Rue 5
- 6_ Parc - respiration
- 7_ Chemin des Bossons



L'Atelier du Paysage chez Yves Le Barre (S&P - Bureau d'Architecture) - 2011 - 1 000 habitants concernés

T. A. U. S. A. D. I. E. MÉTAMORPHOSE 01

16



Le parc

MÉTAMORPHOSE

Rappel du cadre général

Objectifs et principes du Plan directeur localisé (PDL)

Aménager un vaste espace :

- au centre de l'écoquartier, repère spatial et lieu d'identification pour le nord de Lausanne
- ouvert et différencié
- contemporain, représentatif, multi-usages et destiné à tous
- lieu de rassemblement, de délasserment et de jeux
- intégrant les fonctions de liaisons biologiques

18

Le parc

Rappel du cadre général

Les impondérables réglementaires du Plan partiel d'affectations (PPA)

- Constructibilité: la SPd max. est de 2'400 m², hauteur max. à 12m
- Les arbres d'essence majeure existants doivent être conservés
- Un arbre d'essence majeure est planté pour 200 m² (env. 80 arbres)
- 20% de la surface comprends des aménagements de haute valeur écologique en pleine terre (liaisons biologiques Est-Ouest).
- Des ouvrages de rétention d'eau sont autorisés
- Cheminements de mobilité douce, aires de jeux et mobilier urbain autorisés

19

Le parc

Un concours conjoint d'architecture et de parc pour:

- un parc au service des quartiers et de la maison de quartier
- une maison de quartier bien intégrée dans le parc

Attentes /souhais issus des ateliers du 25 septembre

Des demandes « raisonnables » et de qualité en accord avec :

- le cadre général (PDL, PPA)
- la politique du Spadom (gestion différenciée, nature en ville, promotion des arbres majeurs, places de jeux, ...)

A intégrer dans le cahier des charges du concours

20

Le parc

Eléments des ateliers du 25 septembre retenus pour l'élaboration du cahier des charges du concours

- Préserver un grand espace libre et des aménagements simples
- Favoriser la biodiversité
- Maintenir en grande partie les arbres existants
- Privilégier la plantation d'essences indigènes et de fruitiers
- Limiter les cheminements au strict nécessaire (liaison nord sud)
- Favoriser des revêtements perméables
- Prévoir une grande aire de jeux
- Prévoir des équipements pour tous (mobilier, point d'eau, jeux, etc.)
- Définir des principes d'éclairage
- Traitement des limites du parc - liens avec les quartiers et le futur bâti

Le document de restitution des ateliers complet sera annexé au cahier des charges du concours

21

Et maintenant, place aux questions et à l'échange !

22

La suite de la démarche

23

La mobilisation des acteurs du terrain

Présentation du Collectif de la MQ

- Comment nous voyons notre rôle
- Notre page internet: www.bossons.ch/future-maison-de-quartier/
- Nous contacter: collectif-mq@bossons.ch

Présentation de la future Association des habitants de la Blécherette

- Notre mission
- Notre page internet: www.bossons.ch/association/
- Nous contacter via Silvana, Hélène et Christophe à: plaineduloup@bossons.ch
- Vous êtes invités à notre assemblée constitutive, qui se tiendra le vendredi 2 décembre 2016 à 19h, au Centre de Quartier des Bossons-Plaines-du-Loup

24

La démarche, jusqu'au MEP

Préparation du programme des locaux

- Définition des besoins, recherche de synergies
- Etude de faisabilité avec contrôle des coûts et surfaces.
- Report éventuel du MEP, afin d'intégrer dans le programme les synergies avec investisseurs et avoir une vue d'ensemble des projets dans le quartier.

Attribution d'un mandat pour l'organisation du MEP (pilotage ARCH)

Désignation d'un collège d'experts

25

La démarche proposée durant le MEP

Sélection des groupement de mandataires

- Sélection par collège d'experts sur dossier et références de 6 à 8 groupements

1^{er} degré

- portant sur l'implantation et idée de paysage
- sélection de 3 à 4 projets

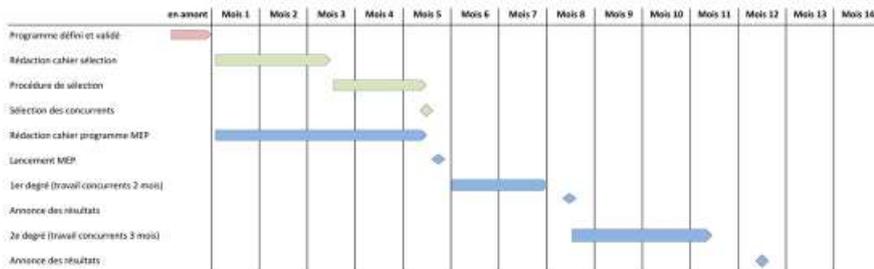
2^{ème} degré

- portant sur le projet de parc et de maison de quartier
- désignation du lauréat

26

Projet de déroulement du MEP

Planning Procédure MEP



27

Questions puis apéritif dinatoire !

28